

# MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV N° 02/07/19

### PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 19 mars 2019*

Le mardi 19 mars 2019 à 18h33, les membres du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, le mercredi 13 mars 2019 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

#### **Étaient présents :**

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO DI BORGO ;

\*\*\*\*\*

#### **Étaient absents et excusés :**

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE  
Monsieur Marc LAROCK ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI  
Monsieur Christian LE ROUX.

**Madame le Maire** salue l'assistance et informe que Laurence AMAND a donné un pouvoir à Josiane GAUDE et que Marc LAROCK lui a donné son pouvoir.

**Madame le Maire** ouvre la séance à 18h33.

**1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2019 003**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** désigne René-François BERNARD en tant que secrétaire de séance et Nathalie BADIER en tant que secrétaire auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 003**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019. 07 2019 004**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** soumet le procès-verbal du 21 janvier à l'approbation des conseillers.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 004**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**3 - Subvention au titre de la vie associative, de l'intégration et de la lutte contre les exclusions (18.000 euros) à l'association « Centre d'information et d'animation du 7<sup>ème</sup> Inter 7 ». 2019 DDCT 43**

*Rapporteur : M. Christophe POISSON*

**Madame le Maire** présente une subvention concernant le financement de l'action d'Inter 7 en matière d'accompagnement scolaire, et de cours de français à destination des habitants en demande d'apprentissage.

Elle relève l'augmentation de la subvention de 16 000 € à 18 000 euros et souligne qu'elle s'était engagée auprès des membres d'Inter 7 pour obtenir cette augmentation.

**Christophe POISSON** souligne le très grand engagement de son président et des 130 bénévoles de l'association qui remplissent une mission d'intérêt général et social, en matière d'intégration et de lutte contre les exclusions sur l'arrondissement, depuis de nombreuses années.

M. POISSON demande un vote favorable pour cette délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DDCT 43**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**4 – Subvention (1.500 euros) à l'Association sportive scolaire du collège Jules Romain (7<sup>e</sup>). 2019 DJS 7**

*Rapporteur : M. Christophe POISSON*

**Madame le Maire** souligne que Christophe POISSON est intervenu en faveur d'une subvention au profit de cette association qui développe de nouvelles activités pour la danse notamment, le hip hop et souhaite également augmenter la participation féminine dans cette association.

**Christophe POISSON** ajoute que de la boxe, du badminton, du tennis de table, et de l'athlétisme sont également proposés.

Il précise que l'association gère 124 licenciés.

**Un avis favorable est donné à l' UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 7**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**5 – Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. 2019 DAC 474**

*Rapporteur : M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX*

**Madame le Maire** présente cette délibération permettant d'attribuer 1 000 euros au Comité du 7<sup>e</sup>.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAC 474**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**6 – Subventions (230.500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap. 2019 DASES 33**

*Rapporteur : Mme Philippine HUBIN*

**Madame le Maire** souligne que le 7<sup>e</sup> arrondissement mène une politique très active en faveur du handicap.

Cette délibération permet une attribution de subventions à 14 associations parisiennes en faveur de l'intégration des personnes dites handicapées.

**Philippine HUBIN** précise que les 14 associations concernées ont toutes pour objectif l'implication, la participation et le soutien des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité. Elle mentionne notamment l'école des chiens-guides pour aveugles et malvoyants qui va toucher une subvention de 55 000 euros, avec laquelle le 7<sup>ème</sup> arrondissement travaille tout particulièrement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASES 33**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**7 - Subventions (84.000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit). 2019 DASES 38**

*Rapporteur : Mme Philippine HUBIN*

**Madame le Maire** explique que cette délibération vise également la politique en faveur du handicap en permettant l'attribution de 84 000 euros à 7 associations : « Service Plus à la personne », domiciliée dans le 7<sup>e</sup>, pour un montant de 18 000 euros dans le cadre de cette convention pluriannuelle.

**Philippine HUBIN** souligne que cette subvention intervient dans le cadre de la Semaine d'Information de la Santé Mentale (SISM) et qu'une conférence s'est tenue à la mairie dans ce cadre.

Elle précise que le thème retenu cette année est « Santé mentale à l'ère du numérique ».

Elle explique que la conférence visait non pas à diaboliser Internet, mais vraiment à donner une boussole sur l'utilisation des écrans, et d'Internet.

Elle souligne que l'association du 7<sup>e</sup>, « Service Plus à la personne », est la seconde association à recevoir le plus de subventions, avec un montant de 18 000 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASES 38**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**8 – Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement ( 20 663 euros), subvention d'équipement ( 2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros). 2019 DASCO 24**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

**Madame le Maire** présente cette délibération qui porte sur l'attribution, d'une part au collège Jules Romains d'une dotation d'investissement de 34 900 euros mais également au lycée Victor Duruy d'un montant de 20 200 euros.

Madame le Maire précise que ces aides viennent s'ajouter au budget consacré par l'arrondissement aux écoles.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 24**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**9 – Collèges publics parisiens – Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien. 2019 DASCO 31**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

**Madame le Maire** mentionne que le collège Jules Romains est concerné avec la création d'une ludothèque.

**Emmanuelle DAUVERGNE** souligne l'intérêt de l'opération pour les collégiens appelés à se prononcer sur ce projet et sa contribution à l'animation de l'établissement grâce à la participation des collégiens.

Madame le Maire souligne qu'il s'agit en l'occurrence, d'un projet culturel opérationnel.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 31**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**10 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés. 2019 DAE 67**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Madame le Maire** rappelle que la mairie de Paris avait décidé de renouveler 360 kiosques et que cette délibération est en lien avec le déploiement des nouveaux modèles, dont elle admet ne pas être conquise par le design. Elle ajoute que les modèles qui étaient jusqu'alors installés, créés par l'architecte Gabriel DAVIoud, dataient du Paris haussmannien.

Elle précise que cette délibération et l'attribution d'indemnités concernent le kiosquier situé devant la station Quai d'Orsay, au 2 rue de la Légion d'honneur.

**Yves POZZO di BORGIO** constate des difficultés concernant la situation des kiosquiers à Paris, pour lesquelles la situation s'est dégradée. Il demande à Madame le Maire s'ils peuvent vendre d'autres produits que la seule presse afin d'avoir des revenus décents.

**Josiane GAUDE** répond que les kiosquiers vendent également des produits dérivés.

**Madame le Maire** ajoute qu'il s'agissait d'une demande ancienne, et qu'il apparaît que personne n'est hostile à un élargissement de la gamme des produits qui sont vendus.

**Josiane GAUDE** indique que les difficultés des kiosquiers sont similaires à celles des librairies, car les habitants achètent de moins en moins de revues.

La délibération est adoptée.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 67**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**11 – Subventions (23.900 euros) et conventions avec 4 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2018 (7<sup>e</sup>). 2019 DAE 104**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Josiane GAUDE** présente cette délibération qui permet l'attribution de subvention pour les associations de commerçants du 7<sup>e</sup> qui ont contribué aux illuminations de fin d'année l'an passé. Elle liste les associations concernées par ce texte :

- **L'Association du Faubourg Saint Germain se verra attribuer 7800 euros** pour la mise en lumière du boulevard Saint Germain entre la rue de Solferino et la rue des Saints-Pères ;
- **Le Comité Sèvres Croix Rouge se verra attribuer 8000 euros** pour la mise en lumière de la rue de Sèvres, de la Place Michel Debré au Boulevard Raspail ;
- **L'Association des commerçants du quartier de la Motte Picquet se verra attribuer 3100 euros** pour la mise en lumière de l'avenue de la Motte Picquet depuis l'École Militaire jusqu'au boulevard de la Tour Maubourg ainsi que de l'avenue Bosquet dans sa totalité.

**Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 104**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**12 – Subvention (7.800 euros) et convention avec le Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2018 (7<sup>e</sup>). 2019 DAE 117**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Josiane GAUDE** explique que le thème de cette délibération est identique à celui traité précédemment, puisqu’il s’agit également d’attribuer une subvention de 7800 euros au Comité Saints-Pères Grenelle.

**Madame le Maire** soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 117**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**13 - Avenant n°3 à la CODP pour l’installation et l’exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005. 2019 DFA 17**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Madame le Maire** présente cette délibération qui fait suite au renouvellement du marché des colonnes Morris et des mâts-porte affiches, destinés à l’affichage culturel, qui a été adopté lors du dernier Conseil d’arrondissement. Elle ajoute que JC Decaux a été reconduit, mais qu’il devra changer de mobilier.

Madame le Maire explique que le marché expire le 26 avril mais que le déploiement du nouveau mobilier ne sera achevé que le 31 décembre 2019. Elle ajoute que la signature de cet avenant permettra de prolonger le précédent marché jusqu’au mois d’octobre, pour éviter l’interruption du service car la Mairie de Paris a pris du retard dans le renouvellement de ce marché.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFA 17**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**14 – Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité. 2019 DFA 18**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Madame le Maire** rappelle que cette procédure a fait l'objet d'une double annulation par le Conseil d'État ces deux dernières années, d'abord pour une absence de compatibilité au règlement local de publicité de la Ville de Paris, puis pour la création d'un contrat provisoire sans appel d'offre ni mise en concurrence. Elle ajoute que ces contentieux à répétition ont eu pour effet de contraindre la Ville à procéder au retrait de l'ensemble des mobiliers urbains d'information, ce qui l'a privée d'une redevance d'un montant de 40 millions d'euros.

Madame le Maire ajoute que cette délibération permet de signer une nouvelle concession, avec le prestataire Clear Chanel, qui payera une redevance minimum de 34 millions d'euros à la Ville de Paris contre 32 millions proposés par JC Decaux dans le cadre de ce nouveau marché. Elle précise qu'à l'issue des 5 ans du contrat, la Ville sera propriétaire du mobilier. Le modèle qui va être déployé est donc appelé à rester dans le paysage parisien longtemps. Elle relève que si leur esthétique reste proche du mobilier actuel, elle regrette le manque de finesse de leur design.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFA 18**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**15 – Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation d'une emprise située sur les berges de la Seine en aval de la Culée gauche du Pont Alexandre III - 7<sup>ème</sup>. 2019 DFA 21**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Madame le Maire** explique que cette délibération permet de reconduire l'exploitation du terre-plein situé juste en aval du Pont Alexandre III par le Faust. Elle précise que s'il y a eu de nombreuses difficultés avec ce restaurant, la situation s'est améliorée

grâce à son action et à la mobilisation des effectifs de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFA 21**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**16 – Mise à disposition par l'État de la cour de l'Abondance (7<sup>e</sup>) – Avenant à la convention de gestion signée le 18 janvier 2017. 2019 DEVE 30**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

**Madame le Maire** explique que cette délibération fait suite à une demande d'ouverture au public des deux jardins situés de part et d'autre du dôme des Invalides par le Conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup>.

Madame le Maire précise que les travaux se tiendront entre le mois d'avril 2019 et la rentrée.

**René-François BERNARD** ajoute que ces travaux vont permettre de réaménager cet espace.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 30**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**17 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens. 2019 DEVE 36**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

**René-François BERNARD** distingue deux types de coccinelles : la coccinelle bipunctata et la coccinelle chinoise qui mange les pucerons. Il précise qu'en l'absence d'autorisation d'utiliser les pesticides, ces insectes sont préconisés.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 36**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**18 – Contrat de réalisation et de financement de travaux de dépollution relatif au site du 98, rue de Sèvres (7<sup>e</sup>). 2019 DPE 3**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

**René-François BERNARD** précise que la délibération concerne l'accomplissement de travaux de dépollution radioactive sur le site du 98, rue de Sèvres et explique qu'il sera remis en état et nettoyé grâce à une subvention à partager : 50 % au titre de la Commission Nationale des Aides pour la disparition des produits Radioactifs – CNAR – et 50 % par la ville de Paris.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DPE 3**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**19 – Dénomination promenade Marceline Loridan-Ivens (6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>). 2019 DU 94**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

**Madame le Maire** mentionne qu'elle a appuyé le projet de dénommer la partie de la promenade des berges de Seine, commençant au droit de la place Justin Godart dans le 6<sup>ème</sup> et finissant au droit du 31 quai Voltaire dans le 7<sup>ème</sup>.

**René-François BERNARD** relate brièvement le parcours très riche de Marceline Loridan-Ivens, résistante, rescapée du camp d'Auschwitz-Birkenau (où elle se lie d'une amitié indéfectible avec Simone Veil), réalisatrice engagée et écrivaine.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 94**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**20 – Vœu relatif à la création d'un comité quadripartite chargé du contrôle de l'application de la convention d'occupation du domaine public autorisant l'installation du Grand Palais Éphémère sur le Champ de Mars. V 07 2019 005**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente ce vœu qui concerne le projet de Grand Palais éphémère, supposé accueillir l'activité du Grand Palais pendant sa fermeture pour travaux, qui a été imposée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Elle ajoute qu'au regard de la taille et de la durée de l'emprise, qui vont bouleverser l'équilibre du quartier et générer des nuisances pour le voisinage, des garanties étaient indispensables pour défendre la tranquillité des habitants.

Madame le Maire rappelle qu'elle a demandé et obtenu la modification du projet de convention d'occupation lors du Conseil de Paris le 2 juillet 2018, pour répondre aux attentes des riverains et des usagers du Champ de Mars.

Madame explique qu'il est aujourd'hui nécessaire d'approfondir cet encadrement afin de donner à la Mairie de Paris et à la Mairie du 7<sup>e</sup> de réels moyens de pression sur les futurs occupants du site, un des plus grands espaces verts parisiens, qui est aussi un réservoir écologique. Elle indique que la création du comité permettra des relations directes entre, d'une part, les deux institutions auxquelles ce site bénéficiera, et d'autre part la Mairie du 7<sup>e</sup> et la Mairie de Paris.

Madame le Maire ajoute que ce comité aura vocation à prévenir tout débordement quant à l'occupation du Champ de Mars, car il y a des précédents, et qu'il apportera une protection supplémentaire aux Parisiens qui fréquentent le Champ de Mars. Elle précise que cette instance complètera celle du comité de suivi des riverains du Champ de Mars, qu'elle a mis en place avec la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais.

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2019 005**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

Madame le Maire indique que l'ordre du jour principal du Conseil d'arrondissement est épuisé, et que le prochain se tiendra le mardi 28 mai à 18H30.

**Elle présente les événements prévus pour le printemps :**

- Mercredi 20 mars à 14 heures : grande dictée de Jean-Pierre COLLIGNON à la mairie.

- Mercredi 27 mars : tournoi de bridge, qui connaît systématiquement un grand succès.
- Samedi 30 mars : le « Samedi qui sauve »
- Mardi 2 avril à 14 heures : après-midi pour les retraités et les seniors.
- Mercredi 3 avril : conférence avec Joël DE ROSNAY sur « Vieillir jeune et rester en bonne santé » avec la présentation de son dernier livre.
- Mardi 9 avril : opération clinique des plantes. Il y aura une sensibilisation aux soins des plantes.
- Mercredi 10 avril : l'association PIVOT rencontrera le public pour accompagner la recherche d'emploi et la création d'entreprise.
- Mercredi 17 avril : chasse aux œufs.
- Mercredi 15 mai : 7<sup>e</sup> édition du forum anglais.
- Jeudi 16 mai : événement en partenariat avec l'association des chrétiens d'Orient, qui fait suite à un engagement pris avec Monseigneur GOLLNISH.
- Mercredi 22 mai : fête des Mères.
- Bac Sucré, du 22 au 26 mai

S'agissant des réunions publiques, Madame le Maire ajoute qu'une présentation de la barge « Fluctuart », centre culturel flottant situé Port des Invalides aura lieu le 11 avril.

Madame le Maire énonce les dates des Conseils de Quartier :

- CCQ Invalides : le 15 avril à 18 h 30
- CCQ Saint-Thomas d'Aquin : 16 avril
- CCQ École militaire : 13 mai à 18 h 30, à la Maison Des Associations
- CCQ Gros Caillou : 14 mai à 18 h 30

**Christophe POISSON** ajoute que le jeudi 21 mars aura lieu l'inauguration du « Printemps du violon », festival dont Madame le Maire est à l'origine. Il ajoute que cet événement a pris une tournure internationale et félicite à ce titre l'équipe.

Il ajoute que le 8 avril, à la société nationale d'horticulture, grâce à Madame le Maire, l'association « Pour un sourire d'enfant », originaire du Cambodge, sera reçue. Le film « Les Pépites » sera projeté à cette occasion.

Madame le Maire clôt la séance.

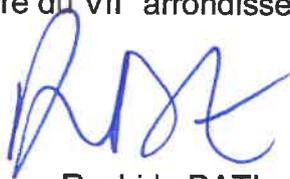
*La séance est levée.*

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du VII<sup>e</sup> arrondissement



Rachida DATI